Le COUIFIEF ONE 268 - 62° année JEUDI 10 NOVEMBRE 2005

Les gendarmes de Saumur demantèlent un trafic international de chiens

LIRE PAGE GRAND OUEST

Grand Ouest

Les gendarmes de Saumur démantèlent un trafic international de chiens

Au terme de 17 mois d'enquête, les gendarmes de Saumur viennent de démanteler un vaste trafic de chiens importés des pays de l'Est.

15 personnes ont été interpellées mardi. Un élevage du Maine-et-Loire servait de plaque tournante. L'opération de gendarmerie avait reçu le nom de code de « Canidés 49 ». Conduite depuis Saumur sur plusieurs départements des Pays de la Loire et de l'Ile de France, elle vient de mettre en lumière des tromperies sur l'origine et la qualité de chiens achetés dans des pays d'Europe de l'Est et revendus sur le marché français. La plaque tournante de ce vaste trafic était un élevage situé en Maine-et-Loire.

15 personnes, impliquées dans cette organisation aux ramifications internationales, ont été interpellées. C'est mardi dernier que 60 hommes de la région de gendarmerie des Pays de la Loire ont procédé à ces arrestations dans plusieurs départementaux. Elles ont été effectuées avec le concours de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP), l'appui du groupe d'intervention régional et des personnels de l'administration des douanes, des finances et des services vétérinaires.

La conclusion

de 17 mois d'enquête

Les services de la région de gendarmerie des Pays de la Loire précisent que * les perquisitions ont amené à la découverte de 116 chiots et de nombreux éléments matériels utiles à l'enquête. Les animaux « livrés » dans un élevage du Maine-et-Loire, selon une fréquence hebdomadaire, garantissaient une source de revenus importante aux protagonistes ».

L'enquête des gendarmes de la compagnie de Saumur a débuté il y a déjà 17 mois. Au départ, un contrôle d'un peloton autoroutier de gendarmerie a permis de démarrer ce travail de fourmi qui vient de porter ses fruits. La filière de revente de chiens en provenance d'Europe centrale était destinée à des animaleries et à des particuliers. Les chiots étaient revendus après modification de leur origine et de leur âge, ce qui permettait aux trafiquants de dégager de faciles bénéfices.

Le Parquet de Saumur a annoncé pour ce matin une conférence de presse sur ce dossier.